



## **Procès-verbal n° 84**

**Assemblée communale du lundi 29 juin 2026**

**à 20 h dans la salle communale de Courchapoix.**

Cette assemblée communale a été convoquée par le journal officiel n° 22 du 11.06.2026, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public et sur le site internet communal.

### **Ordre du jour :**

- 1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 mai 2026.**
- 2. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2025 de la commune, de la bourgeoisie et du SEC.**
- 3. Divers**

---

Monsieur le président des assemblées PC ouvre la séance à 20 h et salue les personnes présentes.

### **Nomination des scrutateurs**

Les scrutateurs suivants sont proposés et acceptés à l'unanimité par une levée de main :

- EE
- TD

Il y a 17 personnes présentes sur les 370 ayants droits de notre commune.

Le président des assemblées donne lecture de l'ordre du jour. À son terme, LF demande l'ajout d'un point concernant l'avancement du projet du football-club. CJ lui répond qu'il n'est pas possible d'ajouter un point à l'ordre du jour et que sa demande sera discutée dans les divers.

## **1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 mai 2026**

---

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18.05.2026 n'est pas lu à l'assemblée, il est disponible sur le site internet selon notre règlement communal.

Le président des Assemblées demande s'il y a des remarques au sujet du PV.

OK demande pour quelle raison seules les initiales des personnes figurent dans le procès-verbal. Il lui est répondu que cela est lié à la protection des données.

Aucune remarque n'est formulée et il demande de passer au vote.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité, sans avis contraire le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 18.05.2026.

## **2. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2025 de la commune, de la bourgeoisie et du SEC.**

---

Rapporteur : CB.

La caissière CB donne lecture des comptes de la commune. Ces derniers bouclent avec un bénéfice de CHF 18'818.64, pour un total de produits de CHF 1'908'581.27 et de charges de CHF 1'889'762.63

Ensuite, la caissière donne lecture des comptes de la bourgeoisie. Ceux-ci bouclent avec un bénéfice de CHF 16'103.75, pour un total de produits de CHF 31'151.98 et de charges de CHF 15'048.23.

Elle présente les comptes du Service Electrique de Courchapoix. Ceux-ci bouclent avec un bénéfice de CHF 45'381.52, pour un total de produits de CHF 562'763.25 et de charges de 517'381.73.

Les comptes de la commune, de la bourgeoisie et du SEC ont été vérifiés le 20 mai dernier, et PC donne lecture du rapport de vérification.

S'agissant des comptes du SEC, JG présente une rétrospective de l'exercice 2025 ainsi que les enjeux pour 2027. Le diaporama présenté est annexé au procès-verbal.

Le président des Assemblées demande s'il y a des questions.

Etant donné que la parole n'est plus souhaitée, le président des Assemblées demande de passer au vote.

**Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité, sans avis contraire les comptes 2025 de la commune, de la bourgeoisie et du SEC.**

### **3. Divers.**

---

Le président, PC, demande si un membre de l'assemblée souhaite prendre la parole.

LF souhaite obtenir des précisions concernant le projet de travaux du football-club. Il indique avoir adressé un courrier à la commune, resté à ce jour sans réponse.

CJ explique que le Conseil communal n'a pas encore pris position sur ce dossier. Un groupe de travail est actuellement en cours de constitution. Elle invite LF à prendre contact avec le football-club.

LF relève toutefois que le club de football ne sera pas en mesure de prendre seul toutes les dispositions nécessaires.

DS ajoute que le Conseil communal s'est réuni ce soir pour la troisième fois depuis l'assemblée extraordinaire. Compte tenu de l'importance du cahier des charges, il n'a, pour l'heure, pas encore été possible d'examiner ce projet en détail.

CJ précise enfin que deux personnes ont été désignées par le football-club. Une réflexion à ce sujet sera menée par le Conseil communal dans le courant 2<sup>e</sup> semestre 2026 vraisemblablement à partir du mois de septembre. Dans l'intervalle, le Conseil communal doit planifier et prioriser des projets et mandats qui lui sont confiées, dans le respect des ressources disponibles et des engagements déjà inscrit à sa feuille de route. Par ailleurs, il convient de rappeler qu'un délai légal est nécessaire en lien avec les assemblées communales pour l'entrée en force des décisions prises.

JG indique que plusieurs citoyens se sont approchés de lui afin de connaître l'avancement des travaux relatifs au renforcement de la rue du Petit-Bâle ainsi qu'à la réalisation des arrêts de bus LHand.

L'adjudication des travaux est prévue pour le 13 juillet. Le permis sera déposé prochainement. Un décalage dans le démarrage des travaux est toutefois à relever, celui-ci étant dû au canton. Le dépôt de la mise à l'enquête a eu lieu au mois de février, et la réponse est parvenue le 15 mai.

S'agissant de la chronologie des travaux, la réalisation des arrêts de bus LHand sur la Route Principale interviendra en premier, suivie du renforcement de la rue du Petit-Bâle.

Aucune intervention n'étant demandée, le Président des assemblées remercie les participants pour leur présence, leur souhaite une excellente semaine et lève la séance à 20 h 30.

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE COURCHAPOIX**

PRESIDENT

SECRETAIRE

Pierre-André Clivaz

Stève Chételat

Annexe : Présentation du SEC